

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
..... **LYON**



3944541

Dénomination : CABINET VINCENT BAUD-CVB-SAS

n° de gestion : 2010B02982

n° d'identification : 523 064 707

n° de dépôt : A2011/008580

Date du dépôt : 05/04/2011

Pièce : décision de l'associé unique

CABINET VINCENT BAUD – CVB - SAS
S.A.S. au capital de 20 000 €
Siège Social : 95, rue Vauban - 69006 LYON
523 064 707 R.C.S. LYON

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
EN DATE DU 13 DECEMBRE 2010

Le treize décembre deux mille dix, à dix neuf heures, au Siège Social, Monsieur Vincent BAUD, agissant en qualité d'associé unique et de Président de la société, a pris les décisions suivantes :

Première Décision – Transfert du siège social au lieu de l'établissement principal

L'associé unique décide de transférer le siège social au lieu de l'établissement principal, soit au 31, cours Vitton - 69006 Lyon, à compter de ce jour.

Deuxième Décision – Mention de l'activité de commissaire aux comptes sur le k-bis

L'associé unique décide de faire porter la mention de l'exercice de la profession de commissaire aux comptes prévue à l'article 3 des statuts de la Société sur l'extrait k-bis délivré par le greffe du tribunal de commerce.

Troisième Décision – Modification des statuts

En conséquence des décisions qui précèdent, l'associé unique décide de modifier comme suit les articles 4, 6 et 8 des statuts :

« Article 4 – Siège social

Le siège social est fixé à LYON (69006) - 31, Cours Vitton.

le reste de l'article sans changement

»

Quatrième Décision - Pouvoirs

L'associé unique confère tous pouvoirs au porteur d'un original ou d'une copie du présent procès verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité, de dépôt et autres qu'il appartiendra.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, lequel, après lecture, a été signé par M. Vincent BAUD, Président, associé unique et souscripteur à l'augmentation du capital social.

M. Vincent BAUD
Président, Associé unique

